

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Jocelyn COUASON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Laure BONMARTEL à Françoise TURMEL, Chantal HERVIEU à Françoise ROUTIER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN à Ulrich SCHLUMBERGER, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Camille DAEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 29 juin 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

**Objet :**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°06-2022 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN  
CONTRAT AIDE**

---

**Exposé des motifs :**

Par la délibération n°06-2022 en date du 10 mars 2022, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un contrat aidé sur un poste d'agent technique au service de l'eau, pour une durée d'un an, 35h hebdomadaires. La participation de l'Etat était de 80% sur une base hebdomadaire de 20 heures.

Le dispositif applicable a été modifié, la participation est ramenée à 45% calculée sur une base de 30 heures pour une durée maximum de 11 mois. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC brut +5.1%.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite entre Pôle emploi, le candidat et la Ville de Bernay selon les nouvelles modalités exposées ci-dessus et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement.

---

**Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°06-2022 en date du 10 mars 2022 autorisant le recrutement d'un contrat aidé sur un poste d'agent technique au service de l'eau,  
Vu l'arrêté préfectoral de la région de Normandie fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion-contrats initiative emploi support des parcours emploi **compétences (P.E.C)** du 11 mars 2022

Vu l'avis favorable des membres du comité technique réunis le 5 mai 2022

Vu l'avis de la commission « *Administration générale, finances et économie* » en date du 29 juin 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité**

**D'ABROGER et de REMPLACER** la délibération n°06-2022 autorisant le recrutement d'un contrat aidé sur un poste d'agent technique au service de l'eau

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Pour copie certifiée conforme